

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 5 avril 2017 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Franck PARENTY est élu Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communautaire

Installation d'un nouveau conseiller titulaire de la commune de Rinxent

Le Président a déclaré installer Madame Corinne LEGROS dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire.

Délégation du Président

Compte rendu d'activités

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Modification dans la composition des commissions

Le Conseil Communautaire a revu la composition des commissions pour intégrer Madame Corinne LEGROS dans les instances suivantes :

- Services de proximité
- Environnement et Développement Durable

Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

L'assemblée à l'unanimité a voté les taux suivants, à savoir :

- 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président,
- 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents

Les indemnités seront payées mensuellement et suivront l'évolution réglementaire.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Répartition de la cotisation annuelle au syndicat mixte

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé de maintenir la prise en charge par l'intercommunalité de la cotisation annuelle au syndicat mixte pour 2017, à hauteur de 1,11 € par habitant, et de laisser le solde des 1,85 € aux communes, soit 0,74 €.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

Bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Conseil Communautaire unanime a adopté le bilan 2015-2016 du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps. Le Président a été mandaté pour mettre ce bilan à la disposition du public et le transmettre aux services de l'Etat.

DÉCHETS MÉNAGERS

Redevance spéciale et tarifs d'accès à la déchèterie pour les professionnels pour 2018

L'assemblée communautaire à l'unanimité a décidé de maintenir la Redevance Spéciale à 0,020 € le litre pour 2018.

Elle s'est prononcée également pour le maintien des tarifs d'accès à la déchèterie, pour les entreprises ou sociétés ayant leur siège sur le territoire, suivants :

Les encombrants *	115,00 €/T	Le bois	101,50 €/ T
Les végétaux * *	17,50 €/T	Les autres déchets	Gratuits
Les gravats	11,50 €/T	Amiante, DASRI et DDS	Non acceptés
* Les déchets non triés seront facturés au tarif des encombrants			
** Y compris pour les communes			

Troisième phase de la mise en place de composteurs individuels

Fixation des prix d'acquisition pour les particuliers

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a fixé les tarifs de vente comme suit :

- 30 € pour le 400 litres
- 35 € pour le 570 litres
- 40 € pour le 820 litres

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord

Cession de terrain à la SCI STEFGE

L'Assemblée unanime a adopté la cession à la SCI STEFGE, d'un terrain de 1 287 m² au prix de 22,50 € le m² HT, destiné à la construction d'un bâtiment pour développer l'activité de l'entreprise Littoral Automatismes Fermetures. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Candidature à l'appel à projet en faveur de l'organisation territoriale des compétences locales de l'eau

L'Assemblée à l'unanimité, a autorisé le Président à déposer auprès des services de l'Agence de l'Eau une candidature dans le cadre de l'appel à projets « en faveur de l'organisation territoriale des compétences locales de l'eau » pour les compétences GEMAPI, eau et assainissement. Elle a également autorisé le Président à solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de ce dossier.

FINANCES

Budget Principal

Vote des comptes administratif et de gestion 2016

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget principal.

Budget annexe Moy Park 1
Vote des comptes administratif et de gestion 2016
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Moy Park 1.

Budget annexe Atelier Relais
Vote des comptes administratif et de gestion 2016
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Ateliers Relais.

Budget annexe ZAE des 2 Caps
Vote des comptes administratif et de gestion 2016
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe ZAE des 2 Caps.

Budget annexe Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord
Vote des comptes administratif et de gestion 2016
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord.

Budget de l'Office de Tourisme de La Terre des 2 Caps
Vote des comptes administratif et de gestion 2016
Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a approuvé les comptes administratif et de gestion 2016, et procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget de l'Office de Tourisme de La Terre des 2 Caps.

Bilan des acquisitions et cessions 2016

L'assemblée a pris acte de la cession d'un terrain situé sur le Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord à M. et Mme ALBRUN, de 162 m² pour 4 320 € HT.

Vote du taux 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

L'assemblée unanime a décidé de suivre la proposition de la Commission des Finances et de maintenir le taux de TEOM à 11,52 % pour 2017.

Vote des taux d'imposition 2017 des taxes directes locales

Le Conseil Communautaire unanime, a voté le maintien des taux des taxes directes locales 2017 au même niveau que 2016, à savoir :

➤ Taxe d'Habitation	5.83 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3.96 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	8.86 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises	5.84 %
➤ Fiscalité Professionnelle de Zone	27.01 %

Vote des subventions 2017 aux associations

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a adopté le tableau des subventions 2017 pour un montant total de 14 900 €.

Vote du Budget Primitif 2017 et de ses annexes

Le Conseil Communautaire unanime a adopté le Budget Primitif 2017, principal et annexes.

Le montant total de ces budgets s'élève à 15 124 022 € en fonctionnement et à 11 151 803.48 € en investissement.

Vote du Budget Primitif 2017 de l'Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire unanime a adopté le Budget Primitif 2017 de l'Office de Tourisme de la terre des 2 caps qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 513 000 €.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Modification des conditions d'octroi de la gratification aux stagiaires

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé l'institution de versement d'une gratification des stagiaires qui effectueront un stage d'au moins 2 mois à la Communauté de Communes de La terre des 2 caps. Celle-ci est déterminée par les textes en vigueur, actuellement fixée à 15 % du taux horaire de la sécurité sociale, soit 3,60 € de l'heure.

Mise à jour complète du tableau des emplois

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la mise à jour complète du tableau des emplois.

SPORT

Convention 2017-2020 avec l'association Entente Lutte Côte d'Opale (ELCO) pour l'occupation du complexe Capoolco

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à renouveler pour trois ans, la convention d'occupation du complexe Capoolco avec l'association Entente Lutte Côte d'Opale.

Convention 2017-2020 avec le Swimming Club Boulonnais pour l'occupation du complexe Capoolco

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à renouveler pour trois ans, la convention d'occupation du complexe Capoolco avec le Swimming Club Boulonnais.

Convention 2017-2020 avec l'association T2Cap'Athlon pour l'occupation du complexe Capoolco

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à renouveler pour trois ans, la convention d'occupation du complexe Capoolco avec l'association T2Caps'Athlon.

TOURISME

Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France

Convention de Partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez concernant la seconde période de labellisation

Le Conseil Communautaire unanime (A. LELIÈVRE DU BROEUILLE, Maire d'Ambleteuse, n'a pas pris part au vote) a approuvé le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps porté par le Département du Pas-de-Calais, et a autorisé le Président à signer la Convention de Partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez 2017/2023.

Convention pour la stratégie « Hors les Murs » à la Maison du Site des Deux-Caps

L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, la présence à la Maison du Site des Deux-Caps des Offices de Tourisme ayant dans leur périmètre d'intervention au moins une commune faisant partie du Grand Site, et a autorisé le Président à signer une convention définissant les modalités d'intervention avec le Département du Pas-de-Calais et les Offices qui s'engageraient dans cette stratégie.

TRAVAUX ET MOYENS

Convention avec l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise (AAEPM) pour l'entretien de divers sites en 2017

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la proposition du rapporteur et a autorisé le Président à signer avec l'AAEPM trois conventions pour l'entretien de divers sites, pour un montant total de 42 551,95 €.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Compte rendu affiché le 12 avril 2017, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.